



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

Un PAC est un avis public destiné à informer la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou un organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé de capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé de capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

1. Définition du besoin

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) doit offrir de la formation avancée sur les enquêtes judiciaires relatives à des appareils Apple ainsi que des cours sur le logiciel BlackBag aux enquêteurs judiciaires en informatique (EJI).

Les travaux comprendront ce qui suit :

1.1 Objectifs

L'Unité informatique judiciaire (UIJ) au sein de la Division des enquêtes criminelles fournit l'expertise technique pour l'acquisition, le traitement et l'analyse d'appareils numériques à l'appui du mandat en matière d'enquêtes criminelles de l'ASFC. L'UIJ se compose d'EJI, qui travaillent dans 12 laboratoires à l'échelle nationale. Les EJI fournissent une expertise en ce qui a trait à l'extraction d'éléments de preuve numériques pour des poursuites criminelles. Pour cette raison, ils doivent suivre de la formation continue sur les techniques, les méthodes et les logiciels en matière d'informatique judiciaire afin de suivre l'évolution des technologies numériques et d'être reconnus par les tribunaux comme étant des experts crédibles. Des médias et des appareils numériques sont souvent interceptés aux points d'entrée et dans le cadre d'activités liées à l'exécution de mandats de perquisition dans les bureaux intérieurs. Ces appareils contiennent souvent des quantités importantes d'éléments de preuve essentiels aux activités d'exécution de la loi et aux poursuites criminelles fructueuses. Les appareils Apple, comme les MacBook et les iPhone, figurent parmi les nombreux articles saisis par les EJI. Les logiciels BlackLight et MacQuisition par BlackBag font partie des outils d'informatique judiciaire dont se sert le programme de l'UIJ, et sont parmi les seuls outils pouvant extraire des éléments de preuve numériques des systèmes d'exploitation Apple et les traiter.

1.2 Tâches et produits livrables

L'entrepreneur doit fournir de la formation sur l'utilisation du logiciel BlackBag pour des ordinateurs ou des appareils électroniques, comme les MacBook et les iPhone, à l'appui de diverses activités, notamment :

- des enquêtes sur des infractions criminelles;
- l'interception de marchandises de contrebande aux points d'entrée;
- la surveillance de présumés terroristes;
- la collecte de renseignement;
- l'extraction, le traitement et l'interprétation d'éléments de preuve numériques tirés d'un système d'exploitation Apple.

L'entrepreneur doit fournir ce qui suit :

- de la formation sur l'utilisation du logiciel BlackBag sur une plateforme virtuelle;
- du matériel, des documents et des directives de formation pouvant servir de référence aux futurs utilisateurs du logiciel;
- un certificat de BlackBag remis à chaque participant qui réussit l'examen final.

1.3 Contraintes

- L'entrepreneur doit offrir la formation virtuellement et n'aura pas accès aux installations, aux systèmes ou aux documents de l'ASFC.
- L'entrepreneur doit fournir une version d'essai du logiciel BlackBag et des échantillons de données de cas pour que les participants soient en mesure d'apprendre en utilisant le logiciel.



- L'entrepreneur doit fournir une plateforme virtuelle, ou fournir l'accès à une plateforme virtuelle, pour la séance de formation en ligne.
- L'entrepreneur ne se déplacera pas pour offrir la formation sur place en raison de la pandémie mondiale de COVID-19.

1.4 Lieu de travail

La formation sera offerte virtuellement.

2. Critères pour l'évaluation de l'énoncé de capacités (exigences essentielles minimales)

Les fournisseurs intéressés doivent démontrer au moyen d'un énoncé de capacités qu'ils respectent les exigences ci-dessous.

1. L'entrepreneur doit fournir de la formation sur l'utilisation du logiciel BlackBag pour des ordinateurs ou des appareils électroniques, comme les MacBook et les iPhone, à l'appui de diverses activités, notamment :
 - des enquêtes sur des infractions criminelles;
 - l'interception de marchandises de contrebande aux points d'entrée;
 - la surveillance de présumés terroristes;
 - la collecte de renseignement;
 - l'extraction, le traitement et l'interprétation d'éléments de preuve numériques tirés d'un système d'exploitation Apple.
2. Le fournisseur doit démontrer qu'il peut fournir des certificats de BlackBag à chaque participant qui réussit l'examen final.
3. Le fournisseur doit démontrer qu'il peut offrir de la formation sur BlackBag virtuellement.

3. Applicabilité des accords commerciaux au marché

Le présent marché est assujéti aux accords commerciaux suivants :

- L'accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- L'accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU)
- L'accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC)

4. Réserve dans le cadre de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones

Le présent marché n'est pas réservé aux fournisseurs autochtones.

5. Entente sur les revendications territoriales globales

Le présent marché n'est pas assujéti à une entente sur les revendications territoriales globales.

6. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur sélectionné à l'avance satisfait à toutes les exigences essentielles minimales décrites dans le présent PAC. Le fournisseur sélectionné est le détenteur du logiciel qui est nécessaire à la complétion de cette formation.

7. Exception au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception au [Règlement sur les marchés de l'État](#) qui suit est mentionnée pour le présent marché aux termes de l'alinéa :

- 6d) les cas où le marché ne peut être exécuté que par une seule personne.



8. Exclusions ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exceptions ou les raisons suivantes justifiant le recours à un appel d'offres limité sont invoquées en vertu des accords suivants :

- Accords sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du Commerce (AMC de l'OMC)—alinéa XV(1)b);
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)—alinéa 19.2(1)b)(ii).
- L'accord de libre-échange Canada-Ukraine (ALECU) —alinéa 10.13, section b (ii)
- L'accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - alinéa 15.3 (c)

9. Titre de propriété intellectuelle

Tout titre de propriété intellectuelle d'aval découlant de l'exécution du marché proposé sera conservé par l'entrepreneur.

10. Période du marché proposé ou date(s) de prestation

Le marché proposé s'étendra de la date d'attribution du marché au 31 mars 2021 *en plus de deux (2) périodes d'options additionnelles d'un (1) an sous les mêmes termes et conditions.*

11. Coût estimatif du marché proposé

La valeur estimative du marché s'élève à 138 600.00\$US

12. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

On prévoit attribuer un contrat de service à l'entrepreneur suivant :

Cellebrite Inc.
7 Campus Drive, Suite 210
Parsippany NJ 07054
États-Unis

13. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et capables de fournir les services décrits dans le présent PAC peuvent présenter un énoncé de capacités par écrit à la personne-ressource dont le nom figure dans le présent PAC, et ce, au plus tard à la date et à l'heure de clôture du présent PAC. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences présentées.

14. Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités

Les énoncés de capacités seront acceptés jusqu'au **15 janvier à 14 h (heure avancée de l'Est).**

15. Demandes de renseignements et présentation d'énoncés de capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés de capacités doivent être envoyés à :

Nom : Stephanie Nachar
Titre : Agente principale des contrats
Ministère : Agence des services frontaliers du Canada, Direction générale du contrôle
Direction : Division de l'approvisionnement stratégique et de la gestion du matériel
Adresse : 355, chemin North River, Ottawa (Ontario) K1A 0L8

Téléphone : 514-293-5542
Adresse courriel : CBSA-ASFC_Solicitations-Demandes_de_soumissions@cbsa-asfc.gc.ca